L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, entre Conti et Bienville. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 16 JUILLET 1861. G. F. WEISSE, F. LIVET, E. DUFOUR, S. HARRY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
MARDI MATIN, 16 JUILLET.

Voir la seconde page, pour:
Le Feuilleton.
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Accident à notre presse.—Un accident, arrivé hier matin à notre presse, a retardé l'apparition de l'*Abeille*. Il a fallu transporter nos formes à l'imprimerie du *Crescent* et la plus grande partie de nos abonnés n'ont pu être servis que très tard. Il se peut même qu'un certain nombre d'entre eux n'aient pas été servis du tout. Nous les prions de nous excuser d'une omission due à la force majeure.

Nos confrères du *Crescent* voudront bien recevoir nos remerciements pour l'obligeance avec laquelle leur presse a été mise à notre disposition.

Avis.

Le prix des annonces de décès, de mariage, de candidature, de compagnies militaires, de loges maçonniques, et de toute autre annonce bornée à un petit nombre d'insertions, doit INVARIABLEMENT être acquitté d'avance. Les avis de cette nature qui seront apportés dans nos bureaux sans paiement préalable ne seront pas insérés.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le shérif—A midi, au City Hôtel, rue de la Commune, le bateau à Vapeur "Catahoula," ses machines, ses meubles, &c. Aussi l'esclave Jack.

Temporisation.

La politique de temporisation, suivie jusqu'à ce jour par le gouvernement des Etats Confédérés, a eu plusieurs causes que, sans être dans les secrets du Cabinet, nous pouvons résumer ainsi: on n'était pas préparé pour la lutte au point de vue militaire, on espérait une aide matérielle ou morale des puissances étrangères, enfin on pensait que le gouvernement des Etats Unis rebuté par les embarras financiers et éclairé sur les difficultés et les obstacles qu'il aurait à surmonter dans son entreprise, renoncerait à l'idée de subjuguer le sud et accéderait à un compromis. Tels sont les trois motifs qui nous paraissent avoir décidé le président Davis non seulement à rester sur la défensive, mais encore à laisser envahir la Virginie sur cinq points à la fois sans ordonner aucun mouvement énergique dans le but d'expulser les envahisseurs. Examinons si ces motifs ont été fondés dans le passé et s'ils sont valables dans le présent.

Après l'indigne mystification jouée à nos commissaires auprès du gouvernement de Washington et les exemples réitérés de mauvaise foi fournis par le président Lincoln et son secrétaire d'Etat Seward, conserver des illusions sur les intentions de ces personnages était faire preuve que l'honnêteté chez nos hommes d'Etat était plus forte que la perspicacité. On n'aime pas à croire à la perversité chez autrui, nous le savons, mais quand on a pris une fois un fripon la main dans le sac on doit le tenir en méfiance.

Mais, peut-être que sans croire à l'honnêteté de leurs adversaires, nos gouvernants leur ont accordé plus de bon sens qu'ils n'en ont réellement. Ils ont aussi compté sur une réaction dans le sentiment public au Nord et ils se sont bercés de l'idée que chaque jour de délai valait une bataille gagnée. Fatale méprise que nous paierons peut-être au prix des plus durs sacrifices! La réaction s'est produite, certainement, mais dans une mesure insuffisante pour arrêter dans leur marche les hommes de la coercition. Ces derniers ont compris le péril de leur situation, et ils ont résolu d'y faire face en redoublant d'audace. Le Congrès vient de donner sa sanction à leurs actes passés et à leurs demandes pour l'avenir. Nous ne savons comment le gouvernement de Lincoln fera pour obtenir les 400 millions de dollars qui lui sont nécessaires pour entretenir son armée. Mais ce serait de la folie que de compter sur un échec financier de nos ennemis pour écarter le danger qui nous menace. Les Etats Unis ont trois cent mille hommes sur pied et des armements formidables et ce n'est pas la question d'argent qui les arrêtera. Lorsqu'ils seront prêts à pousser la guerre avec vigueur, ils offriront à leurs soldats non payés la perspective du pillage des villes du Sud; ils diront à leurs fournisseurs ou aux capitalistes "nous vous paierons avec le coton du Sud" et aucune considération financière ou politique ne les empêchera de lancer en avant leur quatre cent mille hommes.

Que notre président et ses conseillers ne comptent donc ni sur un remord de conscience de la part des abolitionistes ni sur une diversion efficace du parti de la paix ou des politiciens du Nord. Qu'ils n'aient foi que dans le plomb et le fer de nos soldats et dans le courage des défenseurs du Sud.

De l'étranger, qu'y a-t-il à attendre? Faites vos preuves nous dit on et nous vous reconnaîtrons.

Or est-ce en restant l'arme au bras derrière des fortifications et en laissant corps d'armée sur corps d'armée s'installer en Virginie que nous prouverons notre capacité à maintenir notre indépendance? L'heureux effet produit en Europe par la prise du fort Sumter a fait place au doute, même chez nos partisans en Angleterre et en France. Si nous voulons regagner le terrain perdu il nous faut une victoire qui donne à nos armes un certain prestige; il nous faut surtout ne plus lâcher un pouce de terrain devant l'ennemi, ne plus lui permettre de venir insolemment s'établir dans nos villes et s'y fortifier.

Ainsi il ne reste aucune raison soit de politique intérieure, soit de politique extérieure, pour justifier le maintien d'un *statu quo* déplorable. Nous n'avons rien à gagner et nous avons tout à perdre en prolongeant cette attitude à peine défensive. Ce n'est plus l'affaire des diplomates, c'est celle de nos généraux.

Ici se présente la question de savoir si nous sommes prêts pour la lutte. Nous admettons qu'à l'époque de la première invasion de la Virginie et de la prise de possession d'Alexandrie, on n'était pas prêt à repousser l'ennemi et que la prudence recommandait impérieusement de rester sur la défensive. Soit, mais il y a plus de deux mois de cela et les choses ont bien changé de face. Il y a quinze jours, les fédéraux eux-mêmes considéraient la position du général Beauregard comme étant des plus menaçantes et ils n'étaient pas sans inquiétude sur le sort d'une attaque. Au lieu de profiter de ces avantages de nombre et de position, on attend et on laisse un nouveau corps d'armée, celui de Patterson et Cadwallader, traverser le Potomac et venir occuper Martinsburg; et pendant qu'on regarde ces trente mille hommes se fortifier avec de la grosse artillerie, on permet d'un autre côté, à la division McClelland, forte de quinze à vingt mille hommes, de s'avancer sans rencontrer de résistance sérieuse de façon à tourner la position du général confédéré Johnston.

Il se peut qu'il y ait quelque mystère de haute stratégie dans cette inactivité, mais ceux qui suivent avec anxiété les péripéties de la lutte commencent à trouver que le secret dure bien longtemps. On comprenait que nos armées n'allassent pas envahir le sol des Etats du Nord, mais qu'elles laissent les envahisseurs traverser le Potomac sans leur opposer d'autre résistance que celle d'un bataillon, voilà ce qui ne s'explique plus.

Depuis près d'un mois, les deux armées en présence étaient à peu près de force égale. Aujourd'hui encore la disproportion qui peut exister sur un point donné se trouve compensée par d'autres avantages. Accordez à l'ennemi un mois de délai de plus et il mettra en ligne cent nouveaux régiments. Il couvrira le sol de la Virginie de ses légions. Sa cavalerie sera prête, son artillerie sera devenue formidable, et la victoire qui serait aujourd'hui facile ne pourra peut-être plus s'acheter, dans quinze jours, qu'au prix d'héroïques efforts et de sacrifices immenses.

Nous n'accusons en aucune façon les intentions du gouvernement, car nous ne sommes pas à même de juger les motifs qui ont guidé sa conduite dans le passé, mais, dans les conditions actuelles de la lutte, nous croirions manquer à notre devoir de publiciste si nous ne disions pas franchement notre opinion sur les dangers qui nous paraissent imminents dans le cas où ceux qui commandent en Virginie persisteraient à temporiser. La situation est aussi tendue qu'elle puisse l'être. Il n'y a que deux partis à prendre: reculer ou avancer; et nous croyons qu'il ne se trouvera pas un seul homme dans les conseils du gouvernement pour proposer de reculer.

Les 40 canonnières de Lincoln.—Les 40 canonnières à vapeur, commandées par le gouvernement des Etats-Unis, seront prêtes dans quatre mois. Voici quel en sera l'armement.

Officiers et marins	3000
Pièces de 32	480
Columbiades de 10 pouces	40
Canons rayés	40

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

DEPECHES DE L'APRES-MIDI.

La guerre en Virginie.

Richmond, 14 juillet.—Jeudi, un détachement de cavalerie a rencontré à six milles de Newport News un détachement ennemi, lui a tué quatre hommes et a fait 12 prisonniers.

La défaite de Laurel Hill.

Des passagers arrivés de Staunton disent que le bruit courait que les confédérés avaient éprouvé de fortes pertes à Laurel Hill.

Suivant l'un des rapports, 1,600 hommes sous les ordres du colonel Heck avaient été entourés à environ cent milles de Staunton, et la division de Garnett aurait été obligée d'évacuer Laurel Hill.

Ces rapports ont besoin de confirmation. Evidemment on s'est vivement battu dans ces parages.

Le *Richmond Dispatch* publiera demain une lettre de Laurel Hill du 7, annonçant un autre combat dans lequel les confédérés ont obtenu un succès. La lettre porte:

"Avant le point du jour, ce matin, nos troupes ont été éveillées par les coups de feu d'un piquet d'avant-garde. Au point du jour on a entendu une autre volée à environ deux milles. L'agitation a été accrue quand on a vu un régiment de la Georgie et la cavalerie se mettre rapidement en mouvement. Le régiment de la Georgie a tenu l'ennemi en échec, maintenant son feu jusqu'à trois heures de l'après-midi, tuant et blessant beaucoup de fédéraux. A trois heures les Georgiens se sont retirés et leur position a été occupée par d'autres régiments."

Une autre lettre adressée au *Dispatch*, datée de Laurel Hill, du 9, parlant de la continuation du combat dit que les Georgiens, sous les ordres du colonel Ramsey, ont eu un nouvel engagement, lundi matin, et ont continué le feu jusqu'à une heure avancée, sans perdre un seul homme.

Escarmouche près de Winchester.

Lynchburg, 14 juillet.—Le journal *Republic* publiera un rapport portant que mercredi matin, une escarmouche a eu lieu à 12 milles de Winchester, et que deux fédéraux ont été tués et trois faits prisonniers. Les Confédérés n'ont perdu personne.

Appel de la milice.

Richmond, 14 juillet. — Le gouverneur Letcher, sur la réquisition du secrétaire de la guerre, a publié une proclamation dans laquelle il appelle au service immédiat les milices de tous les comtés au sud de la rivière James et à l'est de la chaîne de Blue Ridge, aussi bien que la milice de la vallée de l'Etat, au nord de la rivière James. Il n'y a pas de nouvelles importantes de Manassas.

Nouvelles douteuses.

Cincinnati, 15 juillet.—Le train est arrivé à Grafton, apportant le corps du général Garnett, tué en essayant de rallier ses forces à Carrick's Creek, près de St-George; 30 méridionaux ont été tués et un grand nombre faits prisonniers.

Note—(L'administrateur de la ligne nous a prié de supprimer la dépêche qui précède, mais sans donner de raison.)

Cincinnati, 15 juillet—Plusieurs bateaux avec les deux régiments pseudo-kentuckiens remontent la Kanawha.

Le régiment du colonel Woodruff a débarqué à un mille de Guyadotte, a tué un citoyen et en a arrêté 20. Une compagnie de cavalerie virginienne est partie à l'approche des envahisseurs.

McClellan occupe Beverly. Les confédérés se concentrent à Laurel Hill, d'où on dit qu'ils retraiteront sans livrer une bataille générale.

Grande victoire au Missouri.

Memphis, 15 juillet.—On a reçu à Little Rock, par la voie de Pocahontas, la nouvelle que le général McCulloch, avec 12,000 hommes, a attaqué les troupes fédérales, fortes de 14,000 hommes, à Springfield et les a défaites.

Les fédéraux ont perdu 900 tués et les méridionaux 200. Les forces fédérales se sont rendues sans condition.

Autres nouvelles du Missouri.

St Louis, 15 juillet. — Le général Harris a dispersé ses troupes sans avoir perdu un seul homme, et il leur a donné l'ordre de venir le rejoindre aussi vite que possible dans le comté de Calloway.

Les jeunes gens partent par dix et par cent pour le lieu du rendez-vous.

Dans l'ouest de l'Etat les partisans de Jackson prennent un ton de défiance.

Les fils télégraphiques sont coupés autour de Booneville et nous n'avons aucune nouvelle sûre du sud-ouest.

Nouvelles du Sumter.

New York, 15 juillet. — On annonce que le steamer *Sumter* a amené dans les ports cubains six prises.

Les autorités garderont les prises jusqu'à la réception des avis qu'on attend de l'Espagne. Le *Sumter* a reçu l'ordre de reprendre la mer.

Nouvelles diverses.

Louisville, 15 juillet—Le collecteur Cotton placera un agent à Russelville demain.

New-York, 15 juillet—Le Wyoming, à Panama, devait partir en croisière le 5, sous les ordres du lieutenant Murray.

Le capitaine Mitchell, les lieutenants Sporter et Hackett et l'ingénieur Linning ont donné leur démission.

Le lieutenant Shryock, du *Saranac* a aussi donné sa démission.

Baltimore, 15 juillet—Henry May est revenu de Richmond et dit que sa confiance dans les chefs confédérés est sans limites.

(*Dépêches de la nuit.*)

DU MISSOURI.

St Louis, 15 juillet.—Les derniers avis du Missouri sud-ouest annoncent qu'il y a 12,000 Fédéraux à Springfield.

Louisville, 15 juillet—Les derniers avis via St-Louis, du Sud Ouest sont du 8.

Il est probable que les avis reçus, via Pocahontas hier, étaient trente six heures plus tard.

Washington, 15 juil.—Les dépêches officielles du gén. McClellan, confirment la mort du gén. Garnett avec deux cents tués et mille prisonniers, ainsi que sept canons capturés.

Nouvelles du Missouri.

Louisville, 15 juil.—Les journaux du Missouri datés du 13, trois jours de distance du siège de la guerre, placent les parties belligérantes comme suit:

Les forces de l'Etat sont divisées en trois colonnes de 10,000 chacune. Les forces sous les ordres du gouv. Jackson, s'avancent vers Jefferson; celles sous les ordres de Price et McCullough, ont concentré les troupes fédérales dans une gorge de terre entre Warsaw et Osceola.

Les troupes sous le commandement du capitaine Burtage, ont tué trente hommes et fait cent cinquante prisonniers dans le Cedar county.

Les prisonniers de Neosha ont été relâchés après avoir prêté une espèce de serment.

Washington, 15 juillet. — Les pseudo sénateurs de la Virginie ont prêté serment aujourd'hui, et ont pris leurs sièges.

Ce mot *pseudo* que nous aurons à employer plusieurs fois à l'avenir, signifie tout simplement *faux*.

Le sénat a adopté le bill relatif à l'armée.

A la chambre une proposition d'ajournement jusqu'à vendredi a été présentée et adoptée.

Une résolution relative à l'appel d'une convocation nationale pour l'arrangement des présentes difficultés, a été déposée sur le bureau. Oui: 92; non: 51.

Fanney a été élu secrétaire du sénat.

Le *Niagara* et le *Crusader* étaient à Key-West et prêts à partir immédiatement à la poursuite du steamer des Etats-Confédérés le *Sumter*.

Carthage, 15 juil.—La partie mercantile de cette ville, a été détruite aujourd'hui par le feu.

DERNIERES NOUVELLES D'EUROPE.

Arrivée du steamer Saxona.

Hausse de 1/8 sur le coton—Fermeté dans les céréales—Faiblesse tranquilité dans les provisions.

New-York, 15 juil.—Le *Saxona* est arrivé aujourd'hui du Hâvre d'où il est parti dans la matinée du 3 juillet, et de Southampton dans la soirée.

Le steamer de la malle canadienne *Bohemian*, de Québec, est entré à Liverpool le 3.

Marché au coton de Liverpool.

Liverpool, 3 juillet. — Les ventes de coton durant les deux derniers jours, se sont élevées à 45,000 balles; les spéculateurs et les exportateurs en ont pris 24,000, et le marché s'est clos avec animation. Une hausse de 1/8 s'est effectuée, et dans certaines opérations on a obtenu 1/4.

Céréales.—Le marché a clos avec fermeté. Le blé a éprouvé une légère hausse. Quant aux provisions, il ne s'en est vendu que bien peu.

Les forces des Etats-Unis.—Il résulte du secrétaire de la guerre des Etats-Unis, qu'il y a maintenant 310,000 hommes enrôlés au service de Lincoln. En déduisant de ce chiffre 80,000 hommes pour les volontaires engagés seulement pour trois mois et dont l'engagement est ou expiré ou va expirer, il reste une force effective de 230,000 soldats. Ce chiffre comprend les volontaires engagés pour la durée de la guerre et les réguliers engagés pour trois ou cinq ans. Ces forces sont réparties sur la frontière depuis le Missouri jusqu'à la Virginie, dans les forts de la Floride, et elles comprennent un certain nombre de régiments qui ne sont pas encore arrivés sur le théâtre de la guerre.

A Washington ou sur les bords du Potomac, il y a 80,000 hommes.

L'emprunt de l'Illinois.—On a été obligé de renoncer à réaliser à New York l'emprunt voté pour l'Etat de l'Illinois. Les obligations de l'Illinois ne se vendent à New York qu'à 74 cents la piastre, l'intérêt détaché, les capitalistes n'ont pas voulu offrir plus, et les commissaires de l'emprunt ont retiré leurs propositions.

Engagement à Philippi.—Le *Richmond Dispatch*, du 12, publie ce qui suit:

On a reçu hier, d'importantes nouvelles de l'armée du Nord Ouest, commandée par le général Garnett. Une lettre adressée à un officier distingué porte qu'un engagement a eu lieu entre le premier régiment de la Georgie, colonel Ramsey, et trois régiments ennemis près de Philippi. Ces derniers ont été complètement battus avec une perte considérable. On ajoute que les braves Georgiens ont fait un grand nombre de prisonniers et ont capturé tous les équipages de camp et les bagages de l'ennemi. Notre perte a été de deux tués, l'ennemi a eu 60 tués.

Une jeune héroïne.—Une correspondance d'Alexandrie, adressée au *New York Express*, contient le trait suivant:

"J'ai à vous annoncer l'arrestation d'un autre espion, aux fortifications de ce côté de la rivière. Cette fois, cependant, ce n'est ni un chevalier barbu, ni un entreprenant dessinateur ou un hardi partisan du droit des Etats, mais une belle et rougissante demoiselle de dix-huit printemps, qui prétend être née à Washington et se nommer Alice Kinsbury. Elle a été arrêtée par des soldats du régiment du Michigan qui ont trouvé étrange de voir cette jolie personne rôder aussi souvent seule autour du camp. Sous ses habits, on a trouvé un croquis exact des fortifications de Shuter's Hill. La position des canons était bien marquée et tous les points faibles indiqués avec un crayon rouge. Cette demoiselle, qui paraît bien née, a été mise au secret."

CHRONIQUE LOCALE.

Funérailles du colonel Chs. D. Dreux.

Le regret profond inspiré par la mort du colonel Dreux à notre ville, et le désir unanime de nos concitoyens de manifester leurs sentiments d'affliction et de payer un tribut à sa mémoire, sont impossibles à décrire. La Nlle-Orléans n'avait jusqu'ici été témoin d'une telle procession, composée d'au moins quinze mille personnes, dont huit mille militaires faisant partie de toutes les compagnies, de toutes les légions, de tous les régiments que nous n'avons ni le temps ni l'espace d'énumérer les noms; Chasseurs d'Orléans, dégagés vifs, habiles; Cazadores Españoles, graves et sérieux comme les défenseurs de Saragosse; Volontaires Français et la Légion Française, aux pantalons garance, à la capote brune, mais surtout à l'aisance du pioupiou, aisance avec laquelle il a toujours l'air de dire à son ami comme à son ennemi: Me voilà! Et puis les soldats de la légion Garibaldi, aux faces sévères et bronzées, puis les Cadets, puis les jeunes gens des Ecoles Publiques, puis les Pompiers et puis...... ma foi, toute la ville.

C'était une triste et belle fête, une manifestation imposante: des yeux ruisselant de larmes et des cœurs battant d'espoir; l'un disait: Attaque injuste et arbitraire; l'autre répondait: Justice et vengeance! Ils ont là bas des millions; nous avons des fusils; ils ont des mercenaires, nous leur répondrons.

Colonel Dreux, vous êtes mort à vingt-huit ans pour la patrie: en défendant, contre un fanatisme imbécile, les droits les plus sacrés: la patrie n'a pas été ingrate; la ville natale s'est chargée des funérailles de son fils bien-aimé: reposez en paix! le jour de la vengeance ne se fera pas attendre.

Bénédiction d'un drapeau.—La 1re Compagnie des Volontaires Français, capitaine Coralbé, ayant obtenu par faveur spéciale, à cause de son éloignement du centre de la ville, la faculté de se donner un drapeau, la cérémonie de la bénédiction a eu lieu avant hier, dimanche, à l'église du couvent des Ursulines, 3e district.

Nous regrettons de n'avoir pas pu assister à cette fête qu'on nous a dit avoir été très remarquable à plus d'un titre et qui a procuré à M. l'abbé Perché, directeur du couvent, les motifs de la plus paternelle et de la plus touchante exhortation.

M. l'Abbé Perché parlant à ses compatriotes français, a paru se ranimer d'une ardeur toute juvénile, et son cœur débordant sur ses lèvres, il a retracé de sa parole éloquente, et la religion du soldat à l'égard du drapeau, et les sentiments fraternels et souvent méconnus qui doivent à l'exclusion de tout calcul vaniteux ou intéressé, grouper en un faisceau la chevaleresque famille française répandue sur ce sol hospitalier. Citoyens français, aujourd'hui soldats, s'est-il écrié: votre devoir, c'est la reconnaissance; et, si le moment survient où vous devrez mettre votre énergie au service de la cité qui vous a reçus dans son sein, que ce soit dans un commun élan de concorde, et en vous honorant surtout par une obéissance respectueuse et absolue à l'égard de vos chefs qui, vous le savez, ont été vos élus. Evitez, a-t-il ajouté, ces puériles emportements qui produisent le désordre et détruisent en un moment, tant d'heures de travail et d'énergie consacrées à la formation des corps auxquels vous appartenez. Cette inconstance dont on nous accuse sans cesse est regrettable, et tâchons d'effacer du souvenir public cette fâcheuse impression qui dans le passé ne s'y est peut-être pas entièrement justifiée.

Nous applaudissons avec d'autant plus de plaisir à cette sympathique exhortation, que le reproche d'inconstance, si paternellement indiqué par M l'abbé Perché, à l'égard de ses compatriotes français, peut sembler quelque valeur en ce moment. Le public a, en effet, été entretenu par trop abondamment de ces sortes de discordes, et nous ne comprenons pas que des corps que nous avons vus hier nombreux et pleins de vitalité, soient exposés du jour au lendemain à s'évaporer en fumée et à disparaître dans l'oubli. Nous avons toujours cru qu'un corps organisé, s'étant engagé par la signature de ses membres aux ordres d'un gouvernement, et ayant été reconnu par un adjudant général, devait rester indivisible jusqu'à la paix au moins. Il est à regretter qu'il en soit ainsi, car à une époque de dangers comme celle dans laquelle nous vivons, il faut que les chefs puissent compter sur leurs soldats, comme les soldats sur leurs chefs.

Une petite Fête.—On nous communique le compte-rendu suivant que nous insérons volontiers:

Dimanche dernier, étant la veille de la St-Henry, les membres de la compagnie des Meschacébé Native Guards, capitaine Armand Lanusse, se rendirent au nombre de soixante-cinq, et musique en tête, à la résidence de leur instructeur dévoué, M. Henry Ducatel, pour lui présenter un magnifique gâteau.

Après plusieurs airs joués par l'excellent corps de musique que la compagnie s'était procuré pour cette occasion, le capitaine prononça les paroles suivantes:

Sergent-Major Henry Ducatel,

La compagnie des Meschacébé Native Guards, que j'ai l'honneur de commander, vient vous présenter, la veille de votre fête, ce modeste tribut d'estime et vous assurer de l'affection que tous les membres de ce corps ressentent si profondément pour vous.

Comment pourrait-il en être autrement, notre digne instructeur, quand, en acceptant la pénible tâche de nous enseigner cet art par lequel nous serons bientôt capables de défendre avec avantage nos foyers menacés, vous avez fait preuve à notre égard de la plus grande générosité, et que vous avez apporté dans l'accomplissement du noble devoir que vous vous êtes imposé, tout le zèle, toute l'urbanité, toute la délicatesse qui vous caractérisent à un si haut degré, et qui sont toujours les marques distinctives de l'homme de cœur et d'une parfaite éducation.

Recevez donc notre présent avec autant de bienveillance que nous éprouvons de satisfaction à vous l'offrir.

Et quand le pays en alarme rassemblera tous ses enfants pour sa défense, vous, qui avez déjà beaucoup fait pour notre Compagnie, soyez encore l'homme qui doit nous unir aux membres du beau régiment de Louisiane auquel vous appartenez, afin que nous allions de concert, sous la conduite des braves chefs que nous aurons ensemble respectivement choisis, afin que nous allions ensemble, dis-je, repousser avec intrépidité tout profanateur de notre sol sacré. Puis, lorsque nos constants efforts auront éloigné la guerre de nos rivages et ramené la tranquillité dans nos familles, croyez que ceux que vous aurez mis à même de participer à ce grand résultat, n'oublieront jamais, dans aucune circonstance de leur vie, le nom de leur habile et infatigable instructeur, Henry Ducatel.

M. Ducatel, après avoir remercié la Compagnie pour cette marque d'attention à laquelle les membres a passé dans son salon, où un énorme bol de punch avec accompagnement de gâteaux, les attendait. Là encore, M. Ducatel prononça quelques chaleureuses paroles qui furent vivement applaudies; et après que l'on eût bu à la santé de ce digne instructeur et à celle de sa famille, au colonel Labatut et aux autres officiers supérieurs du régiment dont les Meschacébé font partie, la Compagnie, satisfaite de la soirée s'en retourna à sa caserne.

Accident.—Le Dr. Purnell, planteur résidant près de Port Hudson,—dit le *Clinton Democrat*, d'Est-Féliciana,—enlevait samedi, 29 juin, un fusil de son buggy, lorsque ce fusil s'est armé et le coup est parti. Le Dr. Purnell a été tué instantanément. C'était un homme généralement aimé et estimé.

SAINT-DOMINGUE.

Le retour spontané de la république Dominicaine à la souveraineté de l'Espagne, suivie de la protestation du général Geffrard, président de la république d'Haïti, a une importance suffisante pour justifier quelques notes historiques et économiques, complément des considérations politiques qui ont été déjà présentées.

La république Dominicaine, tel est son nom officiel occupe la partie centrale et orientale de l'île, si fameuse dans l'histoire des colonies sous le nom de Saint-Domingue; elle en couvre environ les deux tiers; l'autre tiers, au couchant, après avoir été pendant un siècle et demi la plus riche possession de la France, forme aujourd'hui l'Etat indépendant de Haïti. L'une et l'autre région ont passé par une suite de vicissitudes qui les ont tantôt unies, tantôt divisées, et qui ont laissé, comme résidu final, un fonds de rivalité hostile entre des populations que le voisinage et l'intérêt d'une commune défense contre l'étranger auraient dû rapprocher. Cette antipathie vient de se manifester avec éclat par la restauration du pouvoir de l'Espagne au lieu de la fusion des deux Etats en un seul. La cause première est dans la différence des origines: à Haïti règnent les noirs, postérité d'esclaves; dans le territoire dont Santo Domingo est la capitale, règnent les blancs et les hommes de couleur considérés à l'égal des blancs. Les premiers représentent la nationalité française qui fut celle de leurs pères; les seconds personnifient la nationalité espagnole: de sorte que, dans cette île d'Amérique, comme sur tant de points d'Europe, c'est une question de nationalité, compliquée d'une question de race, qui s'agite.

Après avoir duré de 1821 à 1843, sous la présidence du général Boyer, maître de Haïti, l'union des deux peuples fut rompue à sa chute. Les Dominicains, las d'un régime dont ils avaient connu les exigences plus que les bienfaits, entraînés d'ailleurs par ce goût d'indépendance qui un jour ou l'autre anime toute colonie, se détachèrent de Haïti sans se livrer à aucun maître, et constituèrent la *république Dominicaine*, sous la direction de ce même général Santana qui vient de les pousser dans les bras de l'Espagne.

Quels incidents ont précipité cet acte décisif? On en a accusé tantôt les menées des insulaires de Cuba, dont le dévouement à l'Espagne paraît lui même trop tiède pour une telle entreprise, tantôt les démonstrations des navires de guerre espagnols en mission dans les eaux de Saint-Domingue. Sans rien nier ni affirmer à cet égard, faute de suffisantes informations, nous trouvons dans la situation politique et financière de la république une suffisante explication de l'événement.

Comme la plupart de ses sœurs d'origine dans l'Amérique centrale et méridionale, cette colonie espagnole a éprouvé à ses dépens que l'abaissement séculaire des âmes, sous le despotisme des métropoles, prépare mal les peuples de race latine et de religion catholique au gouvernement d'eux-mêmes. N'ayant jamais fait l'apprentissage de la liberté dans les institutions municipales et provinciales, Saint Domingue n'a pas su s'élever à la hauteur d'un gouvernement libre et indépendant. Contrairement à l'opinion qui attribue la grandeur des hommes aux circonstances, l'île n'a pas trouvé d'homme supérieur qui prît en main, avec une intelligente fermeté, la haute direction de ses destinées. Le plus riche et le plus puissant des colons, même le plus éminent peut-être par ses facultés naturelles, Santana, a bien pu s'imposer à la multitude et se faire porter trois fois à la présidence; ignorant, orgueilleux, violent; il n'a pu soumettre ses rivaux les plus ambitieux, Baez et Valverde. Depuis quinze ans c'étaient des luttes incessantes, régulièrement terminées par la proscription des vaincus, entre ces trois personnages et leurs partisans, et les querelles d'hommes et de parti s'aggravaient des rivalités territoriales entre le Sud et le Nord, groupés autour de leurs capitales respectives, Santo Domingo et Santiago.

Au spectacle de ces agitations, Soulouque, devenu en 1847 président, et bientôt après empereur d'Haïti, jugea l'occasion favorable pour rétablir par la force l'union dissoute en 1844, et deux fois, malgré l'intervention amiable de la France et de l'Angleterre, il envahit l'état voisin, mais il fut toujours repoussé. Il méditait une troisième invasion lorsque lui-même fut emporté par un jeu du sort. Son successeur Geffrard a conclu une trêve de cinq ans, comme si l'hostilité était la condition naturelle des deux pays, et c'est l'accord que dans sa proclamation il déclare rompu par la conduite des Dominicains se donnant perfidement à une puissance dont le voisinage ne peut que lui être importun. Si les actes suivent ses menaces, il pourront contre l'Espagne des milices indisciplinées qui furent toujours incapables de vaincre des ennemis livrés à leurs propres ressources?

La guerre civile ne fonde pas le crédit, et la turbulente république frappa en vain, pour obtenir quelques avances, à la porte de la France, de l'Angleterre et des Etats-Unis. Faute d'argent, elle eut recours au papier-monnaie dont la dépréciation fut telle que la gourde, d'une valeur nominale de plus de 5 francs, tomba rapidement au dessous de 5 centimes.

Les Etats obérés, comme les particuliers endettés, sont fort exposés à des querelles avec tout le monde. En quelques années la république Dominicaine a eu une brouille avec le gouvernement hollandais de Curaçao pour le fret d'une frégate, avec le gouvernement danois de Saint Thomas pour le fret d'une goëlette, avec les Etats-Unis à propos de la baie de Samana. En un moment de pénurie extrême, le président Santana a offert d'acquitter les engagements de l'Etat en faisant perdre les dix-neuf vingtièmes aux porteurs. A cette déclaration de banqueroute, tous les consuls étrangers, sauf celui des Etats Unis, ont rompu avec le président, qui n'a pas tardé à amender ses propositions à l'approche de forces navales imposantes.

Faut-il s'étonner que la république, à bout de ressources et d'expédiens, ait tourné ses espérances vers l'antique métropole, dont le souvenir n'avait cessé de vivre dans les cœurs, soutenu par la langue, le culte, les mœurs, le commerce? C'est l'enfant prodigue qui, après avoir couru les aventures, rentre au logis paternel, où la bonté du cœur, rehaussée par la fierté du sang, ne calcule pas ce que coûteront à payer les dettes filiales. En ce jour de joie, on se souvient seulement que l'île Saint Domingue, l'opulente Hispaniola, fut le berceau, et resta longtemps la base de la grandeur coloniale de l'Espagne en Amérique; qu'après avoir été honorée du séjour de Colomb, elle conserva jusqu'à la fin du dernier siècle la dépouille mortelle du grand homme, et qu'elle montre encore les ruines de son premier palais. Un coup d'œil jeté sur la carte constate d'ailleurs que Saint-Domingue, placée entre Cuba et Porto-Rico, forme, avec ces deux possessions restées fidèles, une chaîne à trois anneaux qui garde et barre presque l'entrée du golfe du Mexique, surveillant la route de Panama, isolant la Jamaïque des autres Antilles anglaises, position militaire et maritime fort utile en notre ère d'expansion commerciale à l'aide de navires de guerre.

Aux avantages politiques se joignent les mérites d'ordre économique. Saint Domingue, à peine effleuré à la surface par une indolente population d'une centaine de mille habitans qui use ses forces en stériles luttes, n'a rien perdu de l'exubérante fertilité qui la fit surnommer le paradis du Nouveau Monde. Ses forêts livrent à l'Europe le plus bel acajou, que connaisse l'ébénisterie et réservent aux constructions navales les essences les plus variées. Les flancs de ses montagnes cachent des mines inexploitées de métaux précieux. Le caféier, le cacaoyer couvrent les coteaux de plantations hautes et épaisses comme des bois, la canne à sucre prospère dans les plaines; le tabac, le coton, l'indigo croissent où l'on se donne la peine de les semer. Et pour comble des dons de la nature, les ports de Santo-Domingo, de Porto Plata, de Samana comptent parmi les plus vastes et les plus sûrs du Nouveau-Monde.

Des profits en perspective seraient moindres, que l'Espagne aurait sanctionné avec le même empressement la rentrée de Saint-Domingue au sein de la famille. C'est d'un si bon exemple pour tant d'autres colonies, également infidèles, qui se débattent dans l'anarchie, depuis le Mexique jusqu'à Buenos-Ayres! Sans entretenir de pareilles espérances, la France peut contempler sans inquiétude ce mouvement des nationalités coloniales vers leurs métropoles. Elle aurait tant à reprendre et si peu à rendre!

(*Journal des Débats.*)

REVUE CLINIQUE.

MÉDECINE.

Affections des organes respiratoires. Thérapeutique. [illegible]

Bronchite aiguë précédée de coryza et accompagnée de douleur et de chaleur dans le larynx et derrière le sternum, guérie par la diète, le repos et le sirop antiphlogistique.—Mademoiselle M...., âgée de 26 ans, d'une bonne constitution, d'un tempérament lymphatique, fut saisie, en sortant du théâtre, par un vent froid [illegible]

Bronchite aiguë avec dyspnée et accès de suffocation, guérie par le sirop antiphlogistique. [illegible]

Dr Bossu.

ATTENTION.

Le Shérif procédera aujourd'hui à midi, au City Hôtel, rue de la Commune, à la vente à l'encan du bateau à vapeur "Catahoula," ses machines, ses meubles, etc. Aussi l'esclave Jack.

Décédé hier, à 4 heures P. M., âgé de 4 mois et demi, P. Martin Henri Bermudez, fils d'Ed. Bermudez et d'Amanda Maupassant.

L'enterrement aura lieu cette après midi à 5 heures.

Service Funèbre.

Mercredi prochain 17 juillet, à 7 heures précises du matin, un service funèbre sera célébré dans l'église [illegible] pour le repos de l'âme de feu MICHEL BOCK, décédé le 13 juin. 13juil—3t

Travail pénible.

Il a été décrété que l'homme gagnerait son pain à la sueur de son front; aussi le travail, quand on le poursuit avec trop d'acharnement, amène l'affaiblissement des facultés physiques et intellectuelles.

Pour les cas de ce genre, la Providence a envoyé des agents, et nous en nommerons le dernier sous le nom de

Elixir de Wright.

Le seul remède infaillible pour l'affaiblissement physique et moral. POUR LA RÉGÉNÉRATION DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.
A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail par J. WRIGHT & CO, Seuls propriétaires.
15 juil—17 19 Nos 21 et 151, rue de Chartres

A ceux qui tiennent maison.

Vous regagnez tous en un moment vos résidences de ville et c'est bientôt la saison des pluies. Avez-vous songé que l'eau chassera les rats en foule dans vos maisons et avez-vous pris les précautions nécessaires contre ces envahisseurs? Si vous ne l'avez encore fait, nous vous recommandons d'aller à la rencontre de vos ennemis et de les détruire avant qu'ils envahissent vos caves, etc.

Le destructeur des rats et des ravets de Wilson

est la seule chose qui puisse les mettre en déroute. [illegible] provisions.
A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, J. WRIGHT & Co, seuls propriétaires.
15juil—15 17 19 Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Bois à brûler fendu et coupé à la vapeur.

S. L. JEROLMAN informe respectueusement ses amis et le public, qu'il vend actuellement du bois aux prix suivants:
Frêne par corde ... $6 00
Chêne — ... 5 50
Sciage — ... [illegible]
Fen [illegible] — ... [illegible]
Bureau [illegible] Vieux-Bassin et Robertson. [illegible] chez M. H. Berry, 112, rue Poydras.
Planches assorties des rues Poydras et Circus. 16 juil—6t

AVIS.

LE comité DE SECOURS AUX FAMILLES de volontaires, reconnaît avec remerciement avoir reçu la somme de [illegible] cent sept piastres et cinquante cents de la Foire des dames de l'Ecole De Soto, Troisième District, tenue sous la présidence de M. Samuel P. Laborde avec l'aide des dames de la Foire.

Sans ce secours le comité aurait été incapable de faire les paiements qui s'élevaient à deux mille quatre cents et quelques piastres, à raison de cinq piastres par famille.

Nlle-Orléans, 16 juillet 1861. J. O SULLY, Trésorier.
16 juil—1

ON DEMANDE
Un bon traducteur
De français en anglais.

Qui soit bien expérimenté, pour aider à la traduction d'un ouvrage. S'adresser par lettre avec spécimen et prix. boîte 309 P. O. 16 juil—1

Manufacture de toile cirée Louisianaise,
PAR JOSEPH EYMAN.

UN grand assortiment de [illegible] en toile cirée et autres tailles pour képis et casquettes, etc. S'adresser à MM JACKSON & DAVIS, rue Poydras, près de rue Baronne; Manufacture aux Nos [illegible] 15 juil—1

A LOUER.

DEUX cabinets de première classe. S'adresser à FRANCIS MORENO Jr., 44, Vieille Levée. 6juil—1f

AVIS.

Le brick norvégien LISSETAS, capitaine [illegible], parti de BORDEAUX pour la Nouvelle-Orléans, ayant été empêché, par l'escadre de blocus, d'entrer dans le port de destination, est arrivé à NEW YORK le 30 juin. Il est maintenant prêt à décharger dans ce dernier port. Les consignataires de cargaison sont avertis d'aller recevoir leurs marchandises. 12 juil—15

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia, de Nova Orleans.

Assembléa Geral.

Conforme o Artigo VIII Verço lo dos Regulamentos, e Constituição desta Sociedade, os membros que a compoem, se reunirão em sua sala, esquina das ruas Elysian Fields, e Great Men, *Segunda feira* as 7 1/2 horas da noite, para assistirem a 2a assembléa geral, onde se tratará de assumptos mui importantes á dita Sociedade.

Se recommenda a todos os membros de assistirem presentes.

Por ordem do Sr Presidente.
ANTHONY SAMBOLA, Secretario.
12 de Julho

Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nlle-Orléans.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONFORMÉMENT à l'Art. VIII Sec. 1re de la Constitution et des règlements de la Société, les membres sont priés de se réunir dans leur salle, à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Grand Hommes, LUNDI PROCHAIN, 15 juillet 1861 à 7 heures et demie précises du soir, afin d'assister à la deuxième assemblée trimestrielle.

Comme des affaires de haute importance seront soumises au meeting, on espère que tous les membres seront présents.

Par ordre du Président,
ANTHONY SAMBOLA, Secrétaire.
13juil

Avis de Société.

LES soussignés (37 et 39 rue Bienville) ont formé une société pour le commerce des meubles dans cette ville. Philippe Ducros et François Cazalas sont associés actifs et Mme Marie Marsolie, veuve de Jean Datas associée en commandite, d'après les conditions et stipulations reçues par l'acte passé par-devant M. Hugues Pédesclaux, notaire public, le 11 mai 1861, lequel acte a été dûment enregistré. Les associés désirent profiter de cette occasion pour dire que la faillite de la maison dont ils étaient jadis membres est due à des circonstances sur lesquelles ils n'avaient aucun contrôle, et dont ils ne peuvent être aucunement responsables. Ils assurent leurs anciens clients et le public en général qu'ils feront tous leurs efforts pour les satisfaire et qu'ils exécuteront promptement les commandes qui leur seront envoyées.

F. DUCLOS, FRANÇOIS CAZALAS, Vve DATAS.
Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1861. 12 juil—1m

A VENDRE,
ensemble ou séparément,

DEUX TERRAINS contigus, situés à Lafayette, rue du Camp entre Philip et Franklin, dans un des quartiers les plus respectables de la ville et où il ne se trouve que des maisons de résidence. Ces terrains, désignés par les Nos 16 et 17, d'après un plan de Benjamin Buisson, mesurent chacun trente pieds six pouces de face à la rue du Camp, sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et sont bornés par une allée commune de vingt pieds de large ouvrant sur la rue Philip.

Pour les conditions, s'adresser à Robert J. Ker, notaire rue St-Charles No 23. 12 juillet—1m 3 ps

Avis de dissolution de société.

LE public est prévenu que la société établie entre BERTRAND CAMOS, ETIENNE MENGELLE et JEAN RAMONHAU sous le nom de J. RAMONHAU & Co, pour l'exploitation de la boulangerie, rue Bourbon No 90, entre Conti et Bienville, a cessé d'exister le 14 courant, par limitation de temps.

Elle est entrée immédiatement en liquidation, afin de [illegible]

La liquidation est faite par les ex-associés.

La boulangerie est administrée comme par le passé.

Il sera donné ultérieurement avis de la formation de la nouvelle société, et du nom qu'elle portera. 15juil—6

PORC—400 barils de mess et de rump, à vendre par GABRIEL PASCAL, 15 juillet Rue Vieille-Levée, No 97

BACON—Epaules et plats côtés prime, à vendre par GABRIEL PASCAL, 1er juillet Rue Vieille-Levée, No 97.

GRAISSE—50 tierçons et barils prime; 100 barillets à vendre par GABRIEL PASCAL, 15 juillet Rue Vieille-Levée, No 97.

MAQUEREAUX—100 barils, en a No 3; 50 demi barils Nos 1, 2 et 3; 25 barillets [illegible] No 1, à vendre par GABRIEL PASCAL, 15 juillet Rue Vieille-Levée, No 97.

FARINE—500 barils extra [illegible] à vendre par GABRIEL PASCAL, 15 juillet Rue Vieille-Levée, No 97.

WHISKY—100 barils de rectifié, à vendre par GABRIEL PASCAL, 15 juillet Rue Vieille-Levée, No 97.

E. DEFFER,
Successeur de Tamboury & Co,
Marchands-Commissionnaires en général,
IMPORTEURS DE
Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, Sardines, Huiles, &c.
Dépôt de Châteaux de Periots, Lafitte, Margaux, D'Arche, Guirand, &c.
87, rue Royale, entre Conti et St Louis. 6 juin

LE DR. RANCE

A chargé le Dr. Kunemann de le remplacer auprès de ses clients, pendant son absence.

DR. ED. KUNEMANN,
De la Faculté de Paris,
rue Bourbon, No. 299, entre Ursulines et St-Philippe. 1avril—6m

Avis aux médecins et aux familles.

NOUVEAUX APPAREILS VAPORIFÈRES perfectionnés du Dr. L. H. LEFEBVRE, pour administrer des bains de vapeur et des fumigations de tous genres sans que le malade soit dérangé de son lit, traiter les maladies en épurant le sang par d'abondantes transpirations et par l'absorption des médicaments par les pores de la peau.

Appareils pour bains généraux, pour douches ou bains locaux, chaises à vapeur pour traiter les maladies des organes sexuels.

Les personnes qui désirent les voir fonctionner ou en faire l'acquisition, peuvent s'adresser chez le Dr Duperron dentiste, encoignure Royale et Bienville, Nlle-Orléans. 5juil—

SPECIALITES DU DOCTEUR VERGÉ.

DÉPURATIF, Pommade, Injection, Poudres et Sirop anti-syphilitique du Dr Vergé.

Les démangeaisons, dartres, boutons, écoulements de toute nature et en général toutes les maladies syphilitiques et de la peau, sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du docteur Vergé.

Ces spécialités se vendent [illegible] chez F. LAUAUSSADE, Pharmacien, Encoignure Orléans et Bourbon.

S. Dépôt de tous les médicaments [illegible]

Elie, Pousson & Cie,
RUE ROYALE, 145,
Grande fabrique de Visières
En tout genre pour képis et casquettes
A PRIX RÉDUITS.
Les plus fortes commandes peuvent être livrées dans le plus bref délai. 13 juil—

VINAIGRE—50 barils vinaigre de vin blanc, [illegible] en magasin et à vendre par LAMATA frères, 20 juin [illegible] rue Jefferson

POIVRE—[illegible] sacs poivre en grain, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGBECHER. [illegible]

Volontaires Français.

Les manœuvres de la 1re et de la 2e compagnie n'auront pas lieu ce soir comme d'habitude. Par circonstance extraordinaire elles sont remises à demain, mercredi.
Pour le commandant
Le capitaine adjudant major BROGNIET.
16 juil—1

Guardia Italiana.

Oggi alle 7 et 1/2 P. M vi riunirete, per affari importante, nella sala d'armi No 87 Vecchia Levee, tra St Louis et Conti.
Per ordine del Comitato.
A. SOCOLA, Secretario
16 juil—1

Appel aux Français.

UNE compagnie qui est en voie de formation, et qui doit entrer dans la Légion française, désire avoir quelques membres de plus pour organiser la compagnie. Une réunion aura lieu aujourd'hui MARDI, le 16 du courant, à huit heures du soir chez M. Casadavant, No 107 rue Royale, en face de l'Hôtel St Louis. Ceux qui désirent faire partie de la légion française sont invités à assister à la réunion et à inscrire leurs noms, et tous les membres actifs de la dite compagnie sont priés d'être ponctuels à la réunion.
Nlle-Orléans, le 8 juillet 1861. 16 juil—1

Batallon de Cazadores Españoles de Nueva Orleans.

¡¡¡Compañía de reserva!!!

Los señores D. Salvador Fernandez, D. Magin Puig, D. Francisco Sambola, D. Miguel Puig, D. Domingo Fatzó, D. José Domingo, D. A. Mascaró, D. Joaquin Vives, Sr., D J J. Parra, D Fernando Barba, D. J. N. Rieuffi, D. B. Ougatte, D. C. Antonini, D. J. Bachino, D. Benito Solache, D. Juan Oriia, D. J. J. Lebano, D. A. Carratero, D. J. Fernandez, D. Jayme Magi, D M Hidalgo, D. Bruno de Lucas, D M R Alvarez, D F Litges, D. Gabriel Garcia, D. J. Carbo, D. Vicente Prats, D. Justo R. de Ibarra, D. Simon Codesa, D J Coll, D. John Viadé, D. S Pablo, D J. Angel Fernandez, D. Antonio Fernandez, D Fernando de Fuentes, D Simon Garriga, D Francisco Garriga, D A Tadory, D. Hipolito Martinez, D. Martin Ganiguer, D. B Capella, D. Miguel Capella, D Juan Benet, D. Pedro Gentilussi, D. Gabriel Prats, D J. Menender, D Magin Mascaró, D. Vicente Camagli, D José Bernal y D. Francisco Juarez, se servirán concurrir el martes 16 del corriente, á la sala de armas de dicho batallon, calle Tremé, esquina al Basin viejo, á las 7 de la noche, para proceder a la eleccion de sus oficiales y demas que previenen los articulos 6 y 7o que encabeza la lista en que se han suscrito.

Asistirá a dicho acto para funcionar como secretario al Señor ayudante, D. Gabriel Leguí y Gaono.

Los Sres capitanes D. José Lladó y D. Francisco Liozo qui me acompañarán, en el acto de la eleccion, para luego dar al brigadier general el resultado de la misma.

Nueva Orleans, y julio 15 1861.
El Comandante, JUAN MIANGOLARRA.
15 julio.

Quartier Général du Jackson Régiment.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1861.
—Ordre spécial No 1—

1. Le Régiment Jackson ayant été accepté par le secrétaire de la guerre, les capitaines des compagnies attachés au Régiment devront se présenter avec la liste des membres de leur compagnie, au bureau de l'adjudant, à la Bourse des Négociants, rue Royale, lequel les fera inscrire sur la liste du Régiment. Les compagnies seront alors en activité et recevront l'ordre de se rendre à Corynth, Miss.

2. Le lieutenant-colonel T. A Harris ci-devant instructeur à l'Institut Militaire de la Virginie, prendra le commandement et rendra compte qu'il y est personnellement [illegible]

3. Il sera établi une école d'instruction, les officiers commissionnés et non commissionnés seront exercés aux manœuvres de compagnie de bataillon de brigade et de division, et il sera donné aux officiers toutes les facilités pour se perfectionner dans les [illegible] de la ligne.

C. C. MILLER, Col Com du Régiment Jackson.
JOSEPH GOLDMAN, Adjudant [illegible]

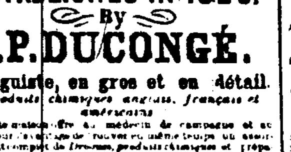

ESTABLISHED IN 1829.
By
F. P. DUCONGÉ.

Droguiste, en gros et en détail.
Produits chimiques anglais, français et américains.

Cette maison offre au médecin de campagne et au planteur l'avantage de trouver en même temps un assortiment complet de Drogues, produits chimiques et préparations pharmaceutiques employées dans la pratique américaine. Aussi, [illegible] MÉDICAMENTS PATENTÉS, d'origine anglaise, française et [illegible]. Assortiment d'articles variés du ressort de la pharmacie [illegible]

REÇU par le navire Express du Hâvre, steamers Star of the West, Cahawba, Havana et autres, de New-York, un grand assortiment de médicaments et produits chimiques, à vendre par O. ROBIN, pharmacien.
[illegible]

Reçu de France.
Par le navire M. D. Sheppard.
Et à vendre en gros et en détail.
Charpie, Orseille de Lyon, Amandes amères, Ess. de Bergamotte, Baume tranquille, Bouquet [illegible], Eau de laurier de cerise, Couronnes de Violettes, Papier [illegible], Farine de [illegible], Rhubarbe, Tilleul, Trèfle d'eau, Un assortiment d'extraits pharmaceutiques, Poudre de Rogé, Pâte de Regnault, Cigarettes d'Espic, Vin de Séguin, Capsules de Mothes, &c., &c.
EN MAIN: Un assortiment d'instruments de chirurgie.
E. JOURDAN, Coin Natchez et Tchoupitoulas. 20mai

EAUX DE VICHY!

25 caisses eaux de Vichy (de la nouvelle année;)
200 flacons sel de Vichy pour boisson;
150 kilos chocolat de Vichy (préparé avec les sels naturels);
1000 boîtes pastilles de Vichy [illegible];
1000 flacons poudre de Rogé;
1000 boîtes pilules de Dehaut;
1 caisse Racahout des Arabes;
300 bouteilles sirop de quinquina ferrugineux de Dorvault;
3000 flacons véritable Lait Antéphélique de Candès de Paris;
2000 flacons phosphate de fer soluble de Leras;
200 bouteilles sirop de Flon;
300 flacons dragées de Santonine de Gollas, Pelletier & [illegible];
1000 flacons pilules de Vallet;
500 flacons pilules de Blancard;
500 flacons perles d'Ether;
Ainsi qu'un approvisionnement considérable en huile de foie de Morue de Hogg, quinquina Laroche, vin de Seguin, Elixir Anti-glaireux, capsules de Mothes, [illegible] Carmes.
Parfums de Leroy de Cotte, parfumerie extra fine de Paris, &c., etc.
A vendre en gros et en détail, au grand Dépôt du Sud, encoignure des rues Royale et Ste-Anne.
LOUIS CASTEL 2 déc

Pharmacie J. B. Avequin,
Rue St Pierre, No 68,
Entre Royale et Bourbon.

REÇU par les derniers arrivages du Havre, un grand assortiment de Produits chimiques, Pharmaceutiques et de substances médicinales venant des premières maisons de Paris, de la plus belle et de la meilleure qualité. Notamment, fleurs de camomille, de mauve, de guimauve, de violette, de tilleul, d'une beauté remarquable, et une foule d'autres substances qu'il serait trop long d'énumérer.

Vases, appareils, ustensiles de chimie de toutes sortes, capsules en porcelaine de toute grandeur, cornues en porcelaine, en verre, en grès de toutes dimensions, tubes, éprouvettes graduées et simples, tubes de sûreté, tubes courbés, flacons à 2 et 3 tubulures pour appareil de Woulf capsules creusets, en argent, en platine, [illegible] à vendre. 4 mai—6

Importation directe de France.

Reçu par les navires Shepherd et Dyer du Havre:
100 caisses Eaux Minérales Naturelles de Vichy de toutes les sources.
1500 bouteilles Eau sulfureuse de Bonnes.
500 " Huile de Foie de Morue de J [illegible]
2000 " Antiglaireux de Paul Gage.
2500 flacons Poudre de Rogé
3000 " Capsules de Raquin.
1500 " de Matrey-Chylus.
800 " de Clark.
1500 boîtes " de Mothes.
250 do [illegible] Ergotine-Bonjean.
40 litres Vinaigre Framboise.
300 bouteilles Sirop de Boutigny.
1000 flacons Injection de Brou.
500 " au Matico (Dorvault)
500 " Capsules [illegible]
2000 boîtes Pastilles de Vichy.
1000 rouleaux papier Fayard.
200 boîtes Pastilles de Charbon de Belloc.
[illegible] Bismuth.
[illegible] Vinaigre Framboise.
[illegible] Eau de Laurier Cerise.
[illegible] Baume du Commandeur.
[illegible] Baume Tranquille.
1500 flacons Dragées de Santonine de Pelletier [illegible]
à vendre par EDOUARD GUILLOT, 120, rue Royale.

Cigares Principe.

25 MILLE Véritables cigares Principe, en magasin et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, Rue des Magasins, No 64. 16mai

WHISKY [illegible] Bourbon [illegible] à vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 39, Vieille Levée. 20 juillet—3

Avis aux Bûcherons.
FORTIFICATIONS DE LA Nlle-ORLEANS.
Commission Exécutive.

15 juillet 1861.

DES propositions cachetées seront reçues jusqu'au 20 du courant pour la livraison, dans le plus bref délai, sur la levée du Mississipi, à différents points situés au-dessus et au-dessous de la ville, sur les deux rives du fleuve, de douze mille TRONCS de cyprès ou d'un autre bois [illegible]. Lesdits troncs devront être de 8 à 9 pouces de diamètre et de 3 pieds de long.

Egalement — Des propositions de deux cent mille pieds de bois de pin et de pin [illegible], à ordre.

Les propositions devront être laissées au bureau de M. [illegible], membre et secrétaire de la Commission exécutive à l'Hôtel de ville.
BENJ. BUISSON, Président. 15 juil—5t

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1861.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues du 1er mars 1860 au 28 février 1861 ... $611,999 70
Montant des risques non expirés le 1er mars 1860 ... 47,374 00
[illegible]

Total de l'actif ... [illegible]

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 19 mars 1861, par devant moi, juge de paix dans et pour la susdite ville, sont présentés Charles Briggs, président, et H. P. Janvier, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle Louisiane, à la Nlle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, ont déclaré que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.
CHARLES BRIGGS, président,
H. P. JANVIER, secrétaire.
Assermentés et signés devant moi ce 19 mars 1861,
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX pour cent sur les certificats de profits non payés, à partir du deuxième lundi de mai prochain et de payer, à partir de cette date, 30 pour cent du scrip émis en 1856. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de scrip de trente pour cent sur les primes de l'année expirée le 28 février 1861. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 1er juin 1861.
CHARLES BRIGGS, président,
A. CARRIERE, vice-président,
H. P. JANVIER, secrétaire.

—DIRECTEURS:—

A. Cernare, J. de Tournadé, E. Bruges, John Fox, Mason P... , C. Fasey, O. A. Pilsbury, W. A. Violett, Ricard Nixon, A. Costa, Thomas Byrne, A. R. Montgomery, R. Nugent, N. M. Benoist, E. H. Pomroy, F. W. Kirchhoff, J. L. Macaulay, Wm. Frantz, J. S. Watts, J. Cramer, A. Lecourt, W. [illegible], G. Labite, Léon [illegible], Wm. Hartwell, A. P. Noble, Henry Rodewald, A. J. Bugey, W. C. Watts, G. W. Dolan, J. Avet, Albert Caruisack.
P. C Ogsetty 22 mars

Compagnie d'Assurance mutuelle DES CITOYENS.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie est publié conformément aux conditions requises par sa charte, savoir:
[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que, ce quinzième jour de décembre 1860, devant moi soussigné Juge de Paix dans et pour Paroisse et Etat susdits, ont comparu personnellement Omer Gaillard, président, A. Schreiber, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens de la Nouvelle-Orléans, lesquels, après avoir été dûment assermentés, ont déclaré que le tableau [illegible] ci-dessus est une copie correcte, véritable et fidèle des livres de ladite Compagnie.
O. GAILLARD, président,
A. SCHREIBER, secrétaire.
Déclaré sous serment et signé devant moi, ce 15me jour de décembre A. D. 1860.
ARTHUR SAUCIER, 3me Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

La Direction a résolu de payer un intérêt de 6 pour cent en argent sur les certificats [illegible] de profit pour 1858 et 1859, à partir du second lundi de février prochain.

—DIRECTEURS—

George W. West, R. P. Hunt, James A. Waite, M. [illegible], Douglas West, Martin Gordon Jr, D. Jamison, Numa Augustin, A. Miltenberger, Césaire [illegible], J. Lelay, A. Bonn, Omer Gaillard.

Cette Compagnie continue à assurer aux prix courants ses primes, contre les risques de mer et de rivières, contre le feu et dommages occasionnés par le feu.
Bureau—No 3, rue Carondelet
15 déc—1an—1m

SIXIEME COMPTE-RENDU ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle des Négociants.

LE compte-rendu suivant des affaires de la Compagnie est publié conformément à la Charte:
Montant des primes non échues le 31 mai 1860 ... $234,536
[illegible]
Total des primes pour l'année finissant le 31 mai 1860 ... $1,187,636 [illegible]
[illegible]

Actif de la Compagnie.
[illegible]

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

QU'ON SE SOUVIENNE que, le 9 juin 1860, par devant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la paroisse susdite, se sont présentés personnellement John Pemberton, président, et Charles Lesassier, secrétaire de la compagnie d'ASSURANCES MUTUELLES des MARCHANDS, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.
JOHN PEMBERTON, Président.
CHAS LESASSIER, Secrétaire.
Assermentés et signés par devant moi, ce 9 juin 1860.
ARTHUR SAUCIER, 3e justice de paix.

Nlle-Orléans, 9 juin 1860.

A une assemblée SPECIALE du bureau des Directeurs tenue aujourd'hui, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de vingt pour cent sur le bénéfice net des primes de la compagnie, pour l'année finissant le 31 mai 1860, pour lequel il sera émis des certificats à partir du 1er août prochain.

Il a été aussi résolu de payer, à partir du deuxième lundi prochain, 40 pour cent du scrip de 1856, et 6 pour cent d'intérêt sur tout le scrip déjà émis.

A un meeting général des détenteurs de scrip, tenu le 2 avril dernier, il a été résolu à l'unanimité que les profits résultant des opérations de la compagnie pendant l'année expirée le 31 mai 1860, seront appliqués au rachat, en tout ou en partie, du scrip de 1856, et qu'il ne sera plus émis de scrip jusqu'à ce que le capital de la compagnie ait atteint la somme d'un million de piastres.

—DIRECTEURS—

J. H. Nevius, S. O. Nelson, Geo. Connelly, G. Miltenberger, John Pemberton, C. H. Slocomb, P. Maspero, R. F. Vochides, C. Honold.

POUDRE fleur de riz de Chine — 50 douzaines poudre de riz à la rose et à la violette. Cette poudre est la meilleure et la plus rafraîchissante pour le teint. Nouvellement débarquée et à vendre en gros et en détail par ROUSSET & VOORHIES, 90 rue de Canal, près Chartres.
P. S. Aussi—Poudre [illegible] parfum très fraîche, [illegible]

Avis aux Expéditeurs par la ligne de la malle de la Nlle-Orléans et de Covington.

A partir de LUNDI, 15 juillet, les règlements qui suivent seront strictement exécutés.

Il ne sera reçu aucune marchandise à moins que le fret en soit PAYÉ D'AVANCE au comptoir du bateau au moment du fret.

Il devra toujours être préparé des reçus duplicates que le capitaine signera.

Il ne sera pas reçu de fret après 1 heure du matin pour le fret du jour.

O. A. FOSDICK, agent, Rue Natchez No 40.
4 juil—1m

COMPAGNIE DU Grand Chemin de fer De la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Département des Terres.

Nouvelle-Orléans, 1er juin 1861.

LA Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, en vertu d'un acte du Congrès des Etats-Unis du 3 juin 1856 et d'un acte de notre Législature d'Etat du [illegible] 1857, est devenue propriétaire de 700,000 acres de terre libre de toute hypothèque.

Ces terres sont comprises dans une étendue de trente milles de large ou quinze milles de chaque côté du chemin de fer s'étendant d'Alger, en face de la Nouvelle-Orléans, à la rivière Sabine, ou la borne orientale du Texas—distance de deux cent cinquante huit milles. Le chemin projeté et qui devra s'étendre dans le Texas traversera une des régions les plus fertiles de l'Ouest.

Les terres situées en face des premiers cent vingt-cinq milles du chemin de fer de la Compagnie se trouvent dans la vallée arrosée riche et bien boisée du Bayou Mississipi sur le Bayou Lafourche, le Grand Lac et autres. Entre les cent vingt-cinquièmes et cent quatre-vingt-dixièmes milles, la Compagnie possède beaucoup de terres fertiles et bien boisées dans les Attakapas—région, qui ne cède à aucune autre sous le rapport de la beauté, de la salubrité et de la fertilité.

Entre le cent quatre-vingt dixième mille et la rivière Sabine, la voie traverse des pinières très boisées et modérément accidentées que varient de riches vallées et des cours d'eau. Du bois en abondance, du gibier, de petites rivières où les poissons abondent se trouvent dans toute cette partie du pays. On croit que le coton pourrait être cultivé avec avantage dans ces pinières.

On pourra obtenir tous renseignements en s'adressant au bureau de l'agent de la Compagnie, à Brashear City, dans la paroisse de Ste-Marie, Louisiane.

Les actes de vente devront être passés à la Nouvelle-Orléans, aux frais de l'acquéreur.

En l'absence de l'acquéreur, une procuration écrite autorisant l'agent à signer la vente, les titres donnés en paiement et une hypothèque garantissant le paiement des billets seront requis.

Les conditions de la vente sont: un tiers comptant, le reste en billets à un et deux ans, payables dans une banque de la Nouvelle-Orléans avec 8 pour cent d'intérêt l'an, après l'échéance, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, et en cas de non paiement, l'acquéreur payera cinq pour cent pour frais d'avocat.

Les terres de la Compagnie sont en voie d'examen. A mesure que les rapports seront faits, le prix par acre sera fixé et quiconque en aura demandé, la personne qui aura fait la demande en sera avertie, et sera requise d'acheter la terre au prix désigné dans un temps raisonnable, sinon la terre sera offerte en vente à d'autres. La Compagnie se réserve le droit de changer les prix et les conditions à de certains intervalles.

La Compagnie [illegible] les terres seront vendues à ceux qui voudront les acheter.

WILLIAM G. HEWES président.
G W R BAYLEY, agent pour les terres.
8juil—1m—v.s.c.

Rhumatisme et Diarrhée.

Le propriétaire des célèbres remèdes pour le rhumatisme et la diarrhée présente aujourd'hui de nouvelles preuves de leur efficacité. Les certificats [illegible] émanent de citoyens respectables. Nous devons dire que chaque maladie est traitée par un remède particulier. S'adresser au No 117, rue Anne.

Le soussigné déclare et certifie que les remèdes qu'on se procure au No 117, rue Ste-Anne, ont guéri une de mes esclaves qui souffrait depuis plusieurs années de rhumatisme. Beaucoup de médecins l'avaient déjà traitée, mais sans résultat favorable. Je dois dire que le traitement qu'elle vient de suivre l'a guérie en trois jours et qu'elle est maintenant en parfaite santé.

J. H. LENGSFIELD,
Rue des Magasins, entre Erato et Thalie.

Je certifie que j'ai été guéri d'une diarrhée dont je souffrais depuis [illegible]. Après avoir essayé vainement de tous remèdes, je suis allé au No 117, rue Ste-Anne, [illegible] et je recommande à tous ceux qui souffrent comme j'ai souffert moi-même.
MARTIN FORD, No 166, rue du Camp.
11fév—1p

GUÉRISON IMMÉDIATE,
du Croup, du mal de Gorge, des brûlures et blessures récentes.

TOUTES SORTES D'ULCÈRES GUÉRIS (même ceux provenant de maladies secrètes); remèdes pour les Hémorroïdes, la mauvaise haleine, la toux, la pierre, les vers, fièvres en frisson, [illegible] etc.

REMÈDE SPÉCIAL POUR CHAQUE MALADIE.

[illegible] No 117, rue Ste-Anne. Heures de bureau. Tous les jours de 1 heure à 5 heures P. M. [illegible]

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle Orléans.

Nlle-Orléans, 10 juillet 1861.

A UNE élection tenue [illegible] les messieurs suivants ont été dûment élus Directeurs pour l'année:
MM Le Poitevin, [illegible] J. N. Blake, [illegible] W A Gordon, C H Kee, [illegible] H Percival [illegible]
Et à une assemblée subséquente [illegible] a été réélu Président [illegible]
LOUIS BARNETT, secrétaire.

Guerre, Commerce et Education

COMME [illegible] par l'état de guerre [illegible]

Le Collége Commercial de Dolbear

sera ouvert pendant toute l'année, le JOUR et le SOIR [illegible] TENUE DES LIVRES, ÉCRITURE, MATHÉMATIQUES, LANGUES, &c. [illegible] CULTURE DE L'ESPRIT [illegible]
RUFUS DOLBEAR, Président.

$20 de récompense.

Parti marron depuis le 2 juin, la négresse ISABEL, âgée d'environ 40 ans, [illegible] 5 pieds et demi [illegible]
F. W. FRENDENTHAL.

FRAISES en jus—50 caisses fraises au jus; 100 do fruits à l'eau-de-vie; 100 do fruits à l'eau de vie ass.; 100 do cerises à l'eau de vie.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 39, Vieille Levée. 10 juin—15

GRAINE DE LIN et de chanvre, Essences, &c.—50 barils graine de lin de choix; 50 barils graine de chanvre; [illegible] essences [illegible] 50 boîtes de manne en larme et en sorte.
A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr. 28 juin 62 et 64, Vieille Levée

MAGASIN DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons reçu de nouveaux tapis Médaillon, velours, Wilton et Bruxelles; DE LA TOILE CIRÉE de 3 à 24 pieds de large; nattes, droguets anglais et toile damassée pour dessus de tables.

Abat-jour, tapis et banquettes d'escalier, tapis de Hollande et nattes de cacao pour bureaux, couvertures de tables et de piano, &c., &c., à bas prix.
A BROUSSEAU & Co.

AVIS.

LE soussigné ayant été nommé seul agent pour les créanciers de A. Hunt & Co, de Shreveport, Lne, est la seule personne autorisée à régler les dettes et collecter les réclamations de la maison.
ULGER LAUVE.
Bureau, succursale de la Banque des Citoyens, Shreveport [illegible] 9 juil—1m 3t p.s.

Volontaires—Attention!

LES soussignés offrent à vendre aux Compagnies de Volontaires CINQ CENTS SACS A DOS, pour tous les genres d'équipements militaires, ils se disposent à bas prix.
H. LEBRETON & Co, 138, rue Bourbon, entre Toulouse et St Pierre.
N. B — Que l'on s'adresse de suite. 6 juil—10

Dissolution de Société.

LA société en commandite qui a existé jusqu'ici entre les soussignés sous la raison Collins, Carrière & Co, pour les affaires de grocerie dans cette ville, a été dissoute le 29 juin 1861, par limitation de temps et de consentement des parties.
C. C. COLLINS, G. CARRIERE, G. D. LOGAN, A. CARRIERE.
Associé en commandite, A. CARRIERE.
Le soussigné continuera les affaires de ce genre en son propre nom et pour son propre compte.
C. C. COLLINS. 2 juillet—1m

Beau piano d'occasion.

EN VENTE
Un beau Piano d'occasion,
Chez A. ELIE, RUE ROYALE No 66.

XX ALE
de la CÉLÈBRE MARQUE de
J. & R. TENNENT, à Glasgow.

ALE DOUBLE FORT EN JARRES et BOUTEILLES, à vendre en douane et en magasin par M. A. DE LIZARDI & CO.
1juil Rue Bienville, No 52.

Chaudières anglaises à sucre
DES MANUFACTURES DE
A. & J. RANKIN,
à Liverpool.

CHAUDIÈRES A SUCRE, en fer battu et fondu et de toutes dimensions, [illegible] en magasin et à vendre par M. A. DE LIZARDI & CO.
15 juil Rue Bienville, No 52.

HEBERT & ESCOUSSE,
Librairie Française,
131, rue de Chartres.

REÇU par le steamer BIENVILLE, NOUVEAUTÉS.
A. Dumas—Les Garibaldiens;
G. Sand—Le marquis de Villemer;
— La Ville Noire;
— Le Capitaine Lambert;
— Le Tour de [illegible];
— La [illegible] aux Cheveux [illegible];
— La Blonde Lisbeth;
— La [illegible] des Maraîchers;
Villiaume—L'esprit de la Guerre;
— La Cure du [illegible];
Victor Séjour—Les Massacres de la Syrie.
Pièces de théâtre diverses, &c. &c. &c.
Michelet—La Mer;
Guizot—Traduction de Shakspeare, 1er et 2me volume.
Malgaigne—Médecine Opératoire;
Bonnet—Manuel du Capitaliste.
Discours de réception de Lacordaire à l'Académie.
Réponse de M. Guizot;
Rome et les Evêques de France;
La France sans le Pape.
Le Pape et Jérusalem.
Gravures.
Les Chefs-d'œuvre de Rubens à la Cathédrale d'Anvers.
Henri IV et ses enfants;
Léonard de Vinci.
Photographies diverses.

EN débarquement du navire John Wylie, arrivé de Bordeaux—
50 barriques vin rouge,
200 do do
A vendre par J. J. TARDOS, 9 avril 62, Vieille Levée.

VINAIGRE—15 barils vinaigre de vin blanc en magasin et à vendre par P. B. GRATIAA & Co [illegible]

Proclamation du Maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans
Hôtel de Ville, 21 juin 1861.

CONFORMÉMENT à l'ordonnance suivante du Conseil Commun de cette ville, j'annonce par les présentes que des livres de souscription seront ouverts au bureau du trésorier de la ville, lundi 24 du courant, pour un prêt de deux cent cinquante mille piastres pour être consacrés à la défense de la ville.

Afin de mettre tous les citoyens à même de contribuer au prêt, [illegible] piastres et au dessus et je remplacerai ces certificats par des bons aussitôt qu'ils pourront être préparés.

Je fais appel, avec confiance, au patriotisme bien connu de nos citoyens, et j'ai la conviction que [illegible]

JOHN T. MONROE, Maire.

No 5,649.

ORDONNANCE pour de l'argent destiné à la défense de la ville.

Art. 1. *Il est ordonné par le Conseil Commun de la ville de la Nouvelle Orléans*—Que la somme de deux cent cinquante mille piastres ($250,000) est spécialement allouée, par les présentes, pour la défense de la ville de la Nouvelle Orléans.

Article 2. *Il est de plus ordonné* [illegible]

Article 3. [illegible]

Article 4. [illegible]

Article 5. *Il est de plus ordonné* que tous les [illegible]

(Signé) J. O. NIXON, Président du Board des Aldermen.
LEA F. BAKEWELL, Président du Board des Aldermen Assistants.
Approuvé le 25 juin 1861. JOHN T. MONROE, Maire
22 juin—

LA société existant entre les soussignés sous la raison PREAU & COUTURIÉ arrivée à son terme, est dissoute à partir de ce jour.

Am. Couturié reste chargé de la liquidation de la maison, et continuera [illegible] pour son propre compte, au même [illegible]

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1861.
J. B. PREAU, AM COUTURIÉ. 1juil

AVIS.

LOUIS DUVIGNEAUD ex-juge de la 2me Cour de District, prévient le public et ses amis qu'il a repris l'exercice de sa profession et tient son bureau Passage de la Bourse, No 30 au premier. 21 juin—1m

AVIS.

M le docteur FELIX FORMENTO fils a l'honneur de prévenir ses clients et le public qu'il a transféré son cabinet et son domicile, rue des Ursulines, 63, entre Royale et Chartres. Consultations de 2 à 3 heures; 29 juin—6t

Vin de Catalogne

EN quarts et demi pipes à vendre par A & W HEINE. 1 juillet—12

AVIS.

J'INFORME respectueusement mes clients et le public en général, que par suite de l'incendie de mon établissement [illegible] j'ai été transporté provisoirement rue de CHARTRES No 181 entre Conti et St Louis où je continuerai à remplir les commandes [illegible]
17 juin—1m J. P SARZAZIN.

Carabines, Fusils et Pistolets.

A vendre à bas prix des carabines du Mississipi et du Kentucky, des pistolets d'arçon, [illegible] de Colt [illegible]

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 33,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.
1avril—1an

MAISON LESTRADE
A MANDEVILLE.

L'OUVERTURE de cette maison [illegible]

Hotel Pradat, à Biloxi.

LES soussignés, successeurs de Mme Pradat, [illegible] HOTEL [illegible]
J. B. & F. C. PRADAT

Hotel d'Europe, à Biloxi.
M. L. GUILLEBEAU,

[illegible]
L. GUILLEBEAU, Propriétaire. 17 juin—1m

Avis aux compagnies militaires.

J. BARRÉ,
SELLIER,
CONFECTIONNE TOUS GENRES DE SELLERIE
Rue Bourbon, 306,
ENTRE DUMAINE ET ST PHILIPPE (2e district.)
21 juin—6t

AVIS.

DEUX BILLETS tirés par Maria L. et Philip B. Key, à leur propre ordre et endossés par eux, en date du 25 janvier 1861, payables du 1er au 25 février 1862 pour deux mille trois cents piastres, ont été perdus. Le public est prévenu de ne point les négocier. 22 juin—1m

Perches pour cercles et briques à four.

A VENDRE par les soussignés. S'adresser à l'encoignure des rues Celeste et Nouvelle Levée ou dans la rue Carondelet, No 79.
22 juin—1m CAMPBELL & RICKARBY.

Dissolution de Société.

LA société existant jusqu'ici sous la raison FLECHIER & BOUCHIER est dissoute aujourd'hui d'un commun accord. Le soussigné continuera les affaires en son nom et pour son propre compte.
C. O. FLECHIER, rue Toulouse No 122.
Nlle-Orléans, 12 juillet 1861. 13 juil—

ON demande un COMMIS pharmacien et un APPRENTI. S'adresser par la poste, boîte No 633. 12juil—

Institutrices.

DEUX demoiselles du Sud désirent prendre position dans des familles françaises ou créoles et comme elles ont l'habitude de l'enseignement, elles préfèrent donner en paiement des leçons [illegible] de peinture et de broderie. Elles désirent et demandent les meilleurs renseignements. S'adresser à E. M. KIE [illegible]
12 juil—3t au bureau de poste de la N. Orléans

$10 de récompense.

Pour celui qui ramènera au No 347, rue Craps, entre Historie et [illegible], la négresse MARIA, [illegible] 15juil—3

MAGASIN A LOUER.

LE magasin No 47, rue de la Vieille Levée, entre Douane et Bienville. Possession donnée immédiatement. S'adresser à HENRY SAMORY No 47 [illegible]

Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

A partir du 30 juin les trains de passagers partiront de la gare au bas de la rue Calliope à 7 heures A. M. et à 4 [illegible] P. M. [illegible]

Le train du matin correspond exactement à Jackson avec le chemin de fer du Sud pour Meridian, et à ce point il y a des correspondances directes pour [illegible] Mobile et Ohio [illegible]

Prix du billet pour Mobile ... $20 00 [illegible]

2 juil T. S. WILLIAMS, Surintendant-général

VENTE A PRIX COURANT.

E. ROLLAND,
Marchand de CHEVEUX,
Rue de Chartres, 94 entre Conti et Bienville.

INFORME respectueusement les personnes de la ville et de la campagne [illegible] ARTICLES DE CHEVEUX à prix courant: [illegible]

Etablissement hydrothérapique DU SUD, Du Dr RANCE,
A BILOXI (Mississipi).

CET établissement, fondé en 1844 [illegible]

90, Rue de Chartres, au 1er étage.
LEON LAUGRIN, avocat
(Licencié en droit de la Faculté de Paris),

AYANT établi une correspondance directe avec les principaux agents d'affaires de Paris et des départements, [illegible]

Tapettes de campagne.

100 douzaines tapettes recouvertes en cuir, de différentes formes et grandeurs, à vendre à BON MARCHÉ, par ROUSSET & VOORHIES, 22 mai No 90, rue de Canal, près Chartres.
P. S. Aussi, [illegible]